



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusé :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2017
2. Ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de F 453'000.-
3. Discussion sur un projet de conteneurs enterrés (commission de l'environnement – sécurité civile)
4. Information et discussion sur la problématique des parkings dans le cadre du projet de développement du village
5. Information sur l'avancement des travaux de rénovation de la Mairie
6. Traitement d'une pétition en faveur de la mobilité douce
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
8. Informations de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il excuse l'absence de M. Beausoleil.

### **1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2017**

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

### **2. Ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de F 453'000.-**

**M. le Maire** rappelle qu'en 2018 les normes comptables MCH2 rentreront en vigueur et, entre autres adaptations, certaines provisions devront être traitées différemment. Aussi, afin de régulariser certaines positions et d'anticiper sur le résultat positif des comptes, il est proposé de procéder à des amortissements complémentaires sur les plus anciens investissements. Cette opération comptable peut être faite toutes les années si les chiffres sont positifs, mais la commune de Presinge n'a jamais eu recours, jusqu'à présent, à ce procédé.

La commission des finances a donné son aval et confirme que cela ne représente aucun risque pour Presinge, étant donné le résultat escompté certainement positif, similaire aux années précédentes. La fortune communale en sera augmentée, cette écriture comptable ne compromettra pas les moyens de la commune.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits suivants relatifs à :

Route de la Louvière	5'800.-
Parking Louvière 1-3	120'120.-
Assainissement Grand-Cara	188'100.-
Amélioration Foncière II	<u>118'980.-</u>
Pour un montant total de	<b>F 453'000.-</b>
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 332 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de F. 453'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

### **3. Discussion sur un projet de conteneurs enterrés (commission de l'environnement – sécurité civile)**

La commission des routes souhaite ouvrir une discussion au sein du Conseil municipal sur le développement de points de récupération (pôles) en complément à celui ouvert en 2015, en face du Poney-Club. **M. le Maire** passe donc la parole à M. Ackermann.

**M. Ackermann** explique que, lors de l'établissement du budget 2018, la proposition d'installation de containers enterrés au chemin des Chevêches après la fin des travaux d'assainissement de ce quartier et la fin de la rénovation de la mairie a été refusée. (**M. Coppo** précisera plus tard que la commission des finances cherchant à équilibrer le budget 2018 a éliminé certains projets non prioritaires, dont celui-ci). Cependant, la commission souhaiterait poursuivre le travail entamé lors de la précédente législature, anticiper le probable débordement du point de récupération actuel lorsque le développement villageois sera réalisé et diminuer à terme les levées de déchets porte-à-porte.

Toutefois, avant d'entamer une étude, l'opinion des autres conseillers est sollicitée.

Une discussion s'engage et les principales remarques peuvent être résumées ainsi :

- Plusieurs quartiers, voire communes ont éliminé les levées porte-à-porte, remplacées par des déchetteries avec containers enterrés. Le coût de ces installations tourne autour de Fr. 15'000.-/pièce auxquels il faut ajouter les frais d'entretien, la gestion des levées grâce à des puces électroniques intégrées.
- Ces emplacements ne conviennent pas bien aux personnes âgées, aux habitants isolés ou résidant dans les hameaux éloignés.
- Actuellement, Presinge a signé une convention avec trois communes voisines pour réduire les coûts de levées des containers enterrés.
- Les camions ne ramassant qu'un type de déchets à la fois, les autorités observent donc une augmentation de trafic des gros véhicules et du bruit engendré par ces enlèvements, souvent très matinaux.
- Le but premier des autorités est l'incitation et la facilitation du tri des déchets, sans effectuer un report de charges trop important du privé vers le public.
- La commission des routes imagine plutôt des containers enterrés au centre du village et à Cara pour les ordures ménagères.
- Lors de la précédente législature, il était déjà envisagé de créer un deuxième point de collecte.
- Il est impératif de demander aux coopératives les solutions qu'elles ont envisagées pour la gestion des déchets des nouveaux immeubles, pour anticiper un éventuel débordement du site actuel de récupération.
- L'augmentation de la fréquence des levées doit aussi être considérée comme solution en cas de hausse des quantités de déchets.

**M. le Maire** pose finalement la question de savoir si la commission reçoit le mandat du Conseil municipal d'effectuer une étude plus approfondie sur cette question. Oui : 6 + tous les membres de la commission des routes. **M. Ackermann** remercie le Conseil pour cette réponse claire et tiendra compte de toutes les remarques émises ce soir pour son analyse.

#### **4. Information et discussion sur la problématique des parkings dans le cadre du projet de développement du village**

**M. le Maire** a mis ce sujet à l'ordre du jour sur la demande de la commission de l'aménagement. Il précise les points suivants :

- le ratio légal de 1,6 places par appartement sera respecté dans le projet de PLQ qui sera déposé.
- la commune a clairement stipulé qu'elle ne souhaite pas avoir plus de véhicules stationnés sur le domaine public qu'actuellement.
- Le coût d'une place de stationnement en souterrain est de Fr. 40'000.- à l'achat et de Fr. 180.- à Fr. 200.-/mois à la location.

**M. le Maire** souhaite qu'une orientation du Conseil municipal soit déterminée pour lui permettre de continuer de discuter lors des COPIL/COPRO.

Les remarques et constatations suivantes sont exprimées :

- La journée, les places de stationnement dans le village sont bien remplies (chantiers en cours, cours à la salle communale, employés EMS), mais le soir, beaucoup sont vides.
- La proposition de transformer le parking provisoire près de l'Auberge des Vieux-Chênes en parking définitif est aussi, voire plus, coûteux que les places en souterrain.
- L'introduction de macarons pour les habitants nécessite l'engagement d'une police municipale.
- L'augmentation actuelle et future du nombre des manifestations dans le village induit un accroissement de l'occupation des places existantes au détriment des habitants. Il faut anticiper ces nouvelles demandes.

- Les dérogations qui seront demandées par les coopératives au moment de la demande d'autorisation de construire pour la diminution du nombre de places de parking seront très probablement accordées, car la DGT connaît les investisseurs, leur mode de fonctionnement et leur philosophie en matière de mobilité.
- Le préavis communal lors de la demande d'autorisation de construire pourra peut-être influencer le Conseil d'État dans sa décision, mais ne sera pas contraignant. Aussi, la position de la commune doit être clairement exprimée.
- Dans le cas où la réduction du nombre de places de stationnement serait acceptée, la Commune envisagerait éventuellement de prendre les places en souterrain dont les coopératives n'auraient pas besoin.
- Un rapide calcul montre qu'il faudrait environ un million de francs pour disposer de 25 places communales.

**M. le Maire** prend note de toutes ces remarques et de la tendance générale du Conseil en faveur de places dans le parking souterrain, mais sans engagement avant la validation du PLQ.

##### **5. Information sur l'avancement des travaux de rénovation de la Mairie**

**M. le Maire** rappelle que le projet déposé comprenait une terrasse au-dessus de la nouvelle salle du Conseil. Or, M. le Maire et M. Bongard ont fait remarquer que le seul accès à cette terrasse passe par un bureau, à moins de créer un couloir supplémentaire qui enlèverait une place de travail.

L'Exécutif estime que cette terrasse est superflue, qu'il ne faut pas sacrifier de surfaces de bureau, que, pour des raisons de confidentialité évidentes, il n'est pas souhaitable qu'il y ait du passage dans les bureaux et, de plus, qu'il y a une économie à réaliser en ne faisant qu'un toit végétalisé sur ce nouvel édifice.

**M. Coppo**, président de la commission des bâtiments, relate que sa commission a été convoquée le 8 novembre dernier pour parler de l'alternative proposée. M. Rodrigues da Guerra et lui-même se sont prononcés en faveur d'une terrasse complète comme prévue initialement, M. Bongard s'est dit plus mitigé. **M. Coppo** soutient que l'implantation a été validée par la commission, le Conseil municipal et les services de l'État, dont la CMNS. Il estime que l'accès n'est pas public et que, la porte de sortie devant être maintenue, il faut conserver cette voie. La position de la majorité de la commission est de recommander la création de cette terrasse avec un garde-corps et une végétalisation réduite.

À l'interrogation de **M. Bongard**, **M. le Maire** confirme qu'un toit végétalisé extensif a un coût d'entretien minimum.

L'Exécutif ne voit pas l'intérêt de cette terrasse qui ne sera que peu ou pas utilisée.

Quelques interrogations et avis sont énoncés puis **M. le Maire** propose un vote.

A la question de qui souhaite maintenir la création d'une terrasse au-dessus de la nouvelle salle du Conseil, telle que dessinée dans le projet initial, les Conseillers se prononcent favorablement avec 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

**M. le Maire** précise encore que l'ossature de cette annexe sera posée en début d'année, que le choix des finitions est en cours, que les aménagements extérieurs sont choisis et que les délais et les devis sont respectés. L'emménagement est prévu pour l'été.

##### **6. Traitement d'une pétition en faveur de la mobilité douce**

**M. le Maire** fait référence au courrier expédié par un groupement de médecins, transmis aux Conseillers. Il lit le contenu de la pétition et énonce les divers traitements possibles par les élus.

Le Conseil municipal décide de répondre qu'il continuera à soutenir le développement de la pratique du vélo sur la commune, dans les limites de ses compétences.

## **7. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI**

**M. le Maire** énonce les Décisions du 22 novembre 2017 soumises au droit d'opposition :

- Subvention de Fr. 60'000.- prélevée sur le budget d'investissement du FI pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus.
- Subvention de Fr. 880'000.- prélevée sur le budget d'investissement du FI concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM.

Il souligne le délai du 12 février 2018 pour faire opposition et signale que la décision précédente, dont il a été question la séance de novembre, a été finalement annulée suite à l'opposition de suffisamment de communes.

## **8. Informations de la Mairie**

### **Cabines téléphoniques Swisscom**

En 2018, la société Swisscom va retirer toutes les cabines téléphoniques publiques de Suisse, sauf si les communes souhaitent les conserver pour un autre usage et à leurs frais.

Le Conseil municipal de Presinge décide à l'unanimité de ne pas garder l'unique cabine installée sur son territoire.

### **Assainissement au chemin des Chevêches**

Au budget 2018 sont prévus les travaux d'assainissement EC/EU au chemin des Chevêches. L'Exécutif a rencontré les propriétaires le 30 novembre dernier pour une séance d'information. Les travaux peuvent débuter au printemps, mais il faut que le Conseil municipal vote, lors de la séance de janvier 2018, une délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 660'000.- (creuse, fouille, canalisations, surfaçage..). L'éclairage public de ce chemin, devisé à Fr. 83'000.- et à la charge des propriétaires, a été refusé par ceux-ci et ne sera pas réalisé. Concernant l'entretien courant du chemin par la suite (nettoyage, déblayage, etc), il sera effectué par la commune, comme l'entretien courant des canalisations.

### **Invitation à une projection**

M. Thomas Queille, jeune Presingeois, a réalisé un film de 14 minutes intitulé « La lanterne magique » grâce au soutien financier partiel de la commune. Il invite donc les autorités à la première projection de son œuvre le 27 janvier 2018 au Cinéma Empire. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire jusqu'au 20 décembre auprès du secrétariat.

### **Course de l'Escalade 2017**

**M. le Maire** tient à souligner l'excellent taux de participation des habitants de Presinge à cette célèbre manifestation sportive : en effet, 58 personnes ont pris part à cette course, soit 10% de la population communale.

### **Vandalismes**

De récentes déprédations sont à déplorer sur la commune. L'abribus du village a fortement été tagué et l'immeuble en construction au chemin des Cordonnieres a aussi été marqué tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Des plaintes ont été déposées, mais **M. le Maire** demande à tous de rester vigilants, car il s'agit de vandalisme pur qui fait suite à plusieurs autres épisodes ayant eu lieu dans l'année sur des bâtiments communaux.

### **Séances 2018 du Conseil municipal**

Les dates suivantes sont proposées pour la tenue des séances du Conseil municipal pendant le premier semestre 2018 :

- Lundi 22 janvier 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal

- Lundi 26 février 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- Lundi 26 mars 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- (Lundi 16 avril 17h00 Commission des finances)
- Lundi 30 avril 20h00 Présentation des comptes 2017
- Lundi 14 mai 19h00 Approbation des comptes 2017 + repas
- Lundi 18 juin 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal

### **Remerciements**

**M. le Maire** tient à remercier Mmes Spinedi et Velati Thiriet pour l'organisation de la fête de l'Escalade et la préparation de la soupe, ainsi que M. Loup qui a apporté son aide lors du rangement. Cette manifestation sympathique s'est bien déroulée.

### **9. Propositions individuelles et questions**

**M. Durafour** donne quelques informations concernant l'association Communes-Ecole. Cette année scolaire a enregistré plus de 1'000 inscriptions, soit une augmentation de 200 par rapport à l'an dernier. Presinge est la commune qui a le moins d'habitants inscrits. Le prix des cours est stable, mais pourrait changer, car si le chiffre d'affaires atteint la limite de Fr. 150'000.-, ils devraient se voir ajouter la TVA. Affaire à suivre.

**M. Coppo** vient aux nouvelles concernant le mât Swisscom promis depuis longtemps. L'Exécutif n'a pas d'informations récentes, mais des techniciens de cette entreprise ont été aperçus dans la commune en octobre effectuant des relevés. Le Conseil municipal sera avisé dès qu'il y aura des renseignements plus précis qui arriveront à la mairie.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

La secrétaire :